

Travail de fin d'études: "Comment les entreprises traduisent-elles les obligations légales contenues dans le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données en obligations de compliance? Analyse comparative entre PME et grandes structures"

Auteur : Sikivie, Charlotte

Promoteur(s) : Van Cleynenbreugel, Pieter

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en droit, à finalité spécialisée en gestion

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10008>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Comment les entreprises traduisent-elles les obligations légales contenues dans le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données en obligations de *compliance* ?
Analyse comparative entre PME et grandes structures.

Charlotte SIKIVIE

Jury

Promoteur :

Monsieur Pieter VAN CLEYNENBREUGEL,
professeur à l'ULiège

Année académique 2019-2020

Lecteurs :

Monsieur Axel GAUTIER, professeur à
l'ULiège

Mémoire présenté en vue de l'obtention du
diplôme de Master en droit, à finalité
spécialisée en gestion

Monsieur Nicolas HAMBLENNE, Senior
Associate chez PwC Legal Luxembourg

ERRATA

Page	Erreur	Correction
5	<p>Référence manquante</p> <p>« La recherche est qualitative notamment, lorsque « les instruments et méthodes utilisés sont conçus, d'une part, pour recueillir des données qualitatives (témoignages, notes de terrain, images vidéo, etc.), d'autre part, pour analyser ces données de manière qualitative (c'est-à-dire en extraire le sens plutôt que les transformer en pourcentages ou en statistiques) ».</p>	<p>Référence :</p> <p>P. PAILLE et A. MUCCHIELLI, <i>L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales</i>, Paris, Armand Colin, 2012, p. 13.</p>
10	<p>Or, à l'heure de l'ère numérique et de la mondialisation, il arrivait fréquemment que des citoyens européens voyaient leurs données personnelles utilisées par des entités non soumises à la réglementation européenne.</p>	<p>Or, à l'heure de l'ère numérique et de la mondialisation, il arrivait fréquemment que des citoyens européens voient leurs données personnelles utilisées par des entités non soumises à la réglementation européenne.</p>
12	<p>Le responsable du traitement (...) est la personne (physique ou morale) qui, seul ou conjointement (...)</p>	<p>Le responsable du traitement (...) est la personne (physique ou morale) qui, seule ou conjointement (...)</p>
15	<p>Nous terminerons cette section par le principe de responsabilité qui pèse sur le responsable du traitement de démontrer le respect de ces principes.</p>	<p>Nous terminerons cette section par le principe de responsabilité qui pèse sur le responsable du traitement, à qui il appartient de démontrer le respect des principes généraux.</p>
15	<p>Le principe de transparence, quant à lui, est relié au principe de loyauté (...)</p>	<p>Le principe de transparence, quant à lui, est lié au principe de loyauté (...)</p>
24	<p>Le retrait n'a pas d'effet rétroactif, mis notons que ce point doit être</p>	<p>Le retrait n'a pas d'effet rétroactif, mais notons que ce point doit être</p>

	nuancé par le droit de la personne concernée (...)	nuancé par le droit de la personne concernée (...)
30	Le G29 a pris soin de nous éclairer sur ce qu'il fallait entendre par traitement susceptible d'engendrer en risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.	Le G29 a pris soin de nous éclairer sur ce qu'il fallait entendre par traitement susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.
30	Ce type de mécanismes doivent , suivant le règlement, être encouragés afin de favoriser la transparence ainsi que le respect des obligations engendrées par le R.G.P.D.	Ce type de mécanismes doit , suivant le règlement, être encouragé afin de favoriser la transparence ainsi que le respect des obligations engendrées par le R.G.P.D.
31	Un responsable de traitement/sous-traitant adhérent à un code prenant en compte les spécificités d'un secteur devrait être en mesure de démontrer que leur code « répond à un besoin particulier de ce secteur (...) ».	Un responsable de traitement/sous-traitant adhérent à un code prenant en compte les spécificités d'un secteur devrait être en mesure de démontrer que ce code « répond à un besoin particulier de ce secteur (...) ».
46	Pour les grandes entreprises, ce principe est, selon, nous , plutôt bien respecté.	Pour les grandes entreprises, ce principe est, selon nous , plutôt bien respecté.

